

# LOCATION PAR L'ÉTAT DU DROIT DE CHASSE SUR SON DOMAINE PUBLIC FLUVIAL JUSQU'AU 30 JUIN 2028

Réseau hydrographique : La Loire

Lot : L1

Limite amont : département de la Loire

Limite aval : confluent de l'Arçon (RG)

Communes : IGUERANDE, SAINT-MARTIN-DU-LAC, MELAY, ARTAIX

Longueur approximative : 9000 mètres

